

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josyanne Marcil-Langlois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ac7266df603e71ba808738cc>

Date d'obtention : 2021-03-26 16:14:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre le protocole sexto lorsque des jeunes dénoncent une telle situation à l'école. Qu'il est important de référer aux services de police lorsque la situation est externe et dénoncée par des parents. On ne doit en aucun cas ouvrir des photos compromettantes lors de dénonciation. Que la collaboration entre les écoles et les policiers est importante. La méthode met de l'avant une façon efficace et uniforme d'intervenir dans les cas de sexto dans les écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation d'un protocole claire. Cela évitera fort certainement des erreurs ou des malentendus lors de ce type d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de poser les mauvaises questions. Éviter d'ouvrir des photos compromettantes.